

Séance publique du mercredi 29 mars 2023

Convoqué le **jeudi 23 mars 2023**, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAF, Délia TOUMI, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUÉ, Isabelle MASSARD, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELÉE, Zineb ZOUAOUI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Christophe BERNIER Ibrahima NDIAYE, Sofia MANSERI, M'Hamed BINAKDANE, Sonia BLANC, Christian DESCHENES, Véronique DESMETTRE, Fabienne MOREAU, Mohammed DDANI, Mariama GASSAMA, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Ahcen MEHARGA, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI

Etaient représentés :

Philippe CLOCHETTE(représenté par Isabelle MASSARD), Grégory BOULORD(représenté par Sofia MANSERI), Maria Blanca FERNANDEZ(représentée par Christophe BERNIER), Nadia MOUADDINE(représentée par Mohammed DDANI), Zine BOUKRICHE (représenté par Mariama GASSAMA), Richard MERRA(représenté par Délia TOUMI), Khalid DAMOUN (représenté par Roger DUGUÉ), Aurélie REMACLE(représentée par Carole LAFON), Eloi SIMON(représenté par Alexandra D'ALCANTARA), Elsa FAUCILLON(représentée par Ibrahima NDIAYE), Sylvie MOREL(représentée par Véronique DESMETTRE)

Absents excusés :

Sinan KARAKUS, Christelle NEDELEC, Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS

Ne prend pas part au vote : 18

Mariama GASSAMA, Sofia MANSERI, Sonia BLANC, Délia TOUMI, Zineb ZOUAOUI, Laetitia GHIRARDI, Karine CHALAH, M'Hamed BINAKDANE, Ibrahima NDIAYE, Jacques BRIFFAULT, Grégory BOULORD, Laurent NOEL, Khalid DAMOUN, Ahcen MEHARGA

Nombre de votes pour : 21

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Attribution de subventions aux associations dans le cadre du contrat de développement Département - Ville, pour la mise en place d'actions en faveur des habitant.es des quartiers prioritaires pour l'année 2023

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant les crédits délégués à la ville par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine pour la mise en place d'actions affectées au bénéfice des habitant.es des quartiers prioritaires,

Considérant que la programmation des actions correspondantes à ces crédits départementaux délégués doit être centrée sur les axes suivants :

- Insertion des publics en difficulté sociale
- Réussite éducative en particulier celle des collégiens

Considérant qu'un certain nombre d'actions, en faveur des habitant.es des quartiers prioritaires sera porté par des associations,

Considérant qu'il y a lieu d'attribuer à ces associations des subventions dans le cadre de l'enveloppe financière déléguée par le département à la ville, au titre de l'année 2023,

DELIBERE

Article 1 : Décide l'attribution de subventions, au titre de l'année 2023 aux associations suivantes :

AXE 1 : INSERTION DES PUBLICS EN DIFFICULTÉ SOCIALE	
NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT
ACSEG – ARCCAG	29 600 €
ATMF	13 000 €
PLEIN GRES	40 000 €
MISSION LOCALE	15 500 €
INTERVALLE 92	6 000 €
REGIE DE QUARTIER DU LUTH	20 000 €
GENNEVILLIERS INSERTION	7 000 €
CIDFF	4 000 €
K2CLIK NUMERIC	20 789 €
NONUMOÏ	2 000 €
VERGERS URBAINS	6 000 €

AXE 2 : RÉUSSITE ÉDUCATIVE, EN PARTICULIER CELLE DES COLLÉGIEN.NES	
NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT
CLUB DU LUTH	31 000 €
CAISSE DES ÉCOLES	126 000 €
ASSOCIATION JARDIN DES MATHÉMATIQUES	5 500 €
LE TAMANOIR	12 000 €
ENTRE LES LIGNES	3 600 €
COLLECTIF MASQUE	4 000 €

En raison des fonctions exercées dans cette association Mariama GASSAMA , Elsa FAUCILLON, Maria Blanca FERNANDEZ, Sofia MANSERI, Sonia BLANC, Délia TOUMI, Zineb ZOUAOUI, Céline LANOISELÉE, Nadia MOUADDINE, Christelle NEDELEC, Laetitia GUIRARDI, Karine CHALAH, M'Hamed BINAKDANE, Ibrahima NDIAYE, Jacques BRIFFAULT, Richard MERRA, Grégory BOULORD, Laurent NOEL, Khalid DAMOUN, Ibrahima DIALLO, Ahcen MEHARGA ne prennent pas part au vote.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

Le Maire
Patrice LECLERC

le 04/04/23

Affiché le 05/04/23

Exécutoire le 05/04/23



Signé électroniquement le
Le 3 avril 2023